



Personne vulnérable assurance vie

Par marie24

bonjour .

mon père étant décédé il y a 10 ans .j ai pu avoir certain de ses papiers. Donc je me suis aperçue qu' a cette époque il avait 75 ans et qu' il accompagné de deux personnes qui était les bénéficiaires .j ai du donc payé les obsèques de mon père a cette époque j étais au RSA .je voudrais savoir si cela est bien normal de conduire une personne de cet âge pour une assurance vie .

cordialement .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre question n'est pas claire.

Qu'entendez vous par "conduire" ?

Il avait le droit de payer un chauffeur ... Et ce n'est pas une question d'âge.

Et toute personne peut désigner qui il veut comme bénéficiaire de son assurance vie. Les héritiers lésés peuvent contester, mais 10 ans après c'est trop tard.